

MÉMOIRES

Journal
de
L'ESTOILE

POUR LE RÈGNE DE HENRI IV
III
ET LE DÉBUT DU RÈGNE DE LOUIS XIII
1610 - 1611

Œuvres diverses

Texte intégral présenté et annoté par
ANDRÉ MARTIN

DU PASSÉ

POUR SERVIR

nrf
GALLIMARD

— AU TEMPS PRÉSENT —

*Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous les pays, y compris la Russie.*
© 1960, Librairie Gallimard.

AVANT-PROPOS

Dans ce volume sont réunis la fin du Journal et divers recueils constitués par notre auteur, érudit curieux et studieux.

La fin du Journal comprend les années 1610 et 1611, l'année de l'assassinat du roi et l'année de la mort de Pierre de l'Estoile : la première partie est remplie d'observations essentielles sur tout ce qui troublait les Parisiens en ces moments tragiques ; dans la deuxième partie relative à 1611, nous trouvons les faits très sommairement signalés ; l'auteur était malade et son travail semble être une simple suite de notes prises au jour le jour pour permettre une rédaction ultérieure, rédaction qui ne fut jamais faite. Nous donnons ensuite quelques extraits du fameux recueil des Belles figures et drôleries de la Ligue où l'on trouvera le tableau des passions du moment. Vient ensuite un résumé historique, suite de notes concernant l'histoire de France de 619 à 1574. Enfin nous avons publié quelques-unes des pièces que, sous le titre Recueils divers, L'Estoile a soigneusement notées : poèmes, épigrammes ou satires étaient glanés de tous côtés : manuscrits ou imprimés lui sont bons. Ce sont des documents plus intéressants par les renseignements qu'ils nous fournissent que pour leur valeur littéraire, généralement contestable.

ANNÉE 1610

Le roi a pacifié la France et, à l'occasion de la succession de Clèves et Juliers, prépare contre l'Empereur et le roi d'Espagne une campagne qui le débarrassera de la rivalité espagnole. Pour augmenter l'autorité de la reine qui gouvernera le royaume pendant son absence, Henri IV la fait couronner le 13 mai, mais il ne pourra assister à son entrée à Paris le 16 mai, Ravaillac ayant exécuté son forfait le 14. Le jeune Louis XIII est proclamé et la reine déclarée régente par le parlement le 15. L'Estoile donne quelques renseignements sur le procès de Ravaillac et fournit à de nombreux historiens des arguments de valeur pour supposer, à l'assassin, des complices haut placés. La régence s'organise au milieu des intrigues de la Cour et le trésor de guerre péniblement constitué par Sully est distribué par Marie de Médicis. Le jeune roi est sacré à Reims le 17 octobre 1610. Le prince de Condé, qui ne craint plus, pour sa femme, la passion sénile du roi, a pu regagner la France.

JANVIER

© Les étrennes de la présente année 1610 m'ont coûté (et si, j'en ai donné le moins que j'ai pu) soixante-neuf livres quinze sols, huit deniers. En ce compris une *Bibliothèque* de Vigniers, in-folio, en trois tomes, reliée en veau rouge doré, que j'estime à dix-huit francs, que j'ai donnée à M. Duranti, mon gendre, et dix-huit autres, que je donne tous les ans à une certaine personne. Ce qu'on m'a donné à moi, n'en faut faire état : trois nouvelles curiosités en taille-douce (que j'appelle fadaïses et enjôleries, pource qu'elles ont tiré des pièces de ma bourse) me furent données par T., A. et P. L'une est un poème sur les Trêves du Pays-Bas, représentées en une grande feuille, apportée nouvellement de Hollande; l'autre un portrait au naturel des plus beaux dieux de l'antiquité,

et la troisième, la forme que le roi tient à toucher les écrouelles.

☉ [Le lundi 4^e du mois de Janvier, est arrivé à Paris Christian, prince d'Anhalt, député vers le roi par l'électeur Palatin et le duc de Wurtemberg. Le roi l'a reçu avec toute bienveillance, avec promesse, qu'il donnerait secours aux princes protestants unis, et qu'il enverrait un ambassadeur à l'assemblée qui devait se faire à Halle, pour trouver les moyens de concilier les prétendants à la succession de Guillaume, duc de Juliers, Clèves, Bergues, etc., à condition que la religion catholique ne sera pas molestée dans ces duchés en la personne de ceux qui l'ont professée, du vivant du duc Guillaume. (*Édition de 1736.*)]

☉ Le jeudi 7^e de ce mois, j'ai acheté un édit nouveau, qu'on criait, touchant les salaires des greffiers, huissiers, sergents et messagers; un autre nouveau Règlement du Conseil d'État, pour les avocats; un Almanach de Montfort, de cette année, qui est tenu pour le meilleur (c'est-à-dire le plus mensonger), avec les grandes prophéties et révélations merveilleuses (qui sont pures chimères et fables) contenant les tribulations et adversités qui adviendront à l'Église chrétienne et catholique; lesquelles quatre belles pièces m'ont coûté cinq sols.

☉ Le vendredi 8^e, n'étant en rien amendé de mon mal par la saignée, je fus contraint de prendre médecine que M. de Hélin m'ordonna, encore que je n'en attendisse plus de soulagement que de tout le reste, car à cette méchante maladie j'ai reconnu que la plupart des remèdes y nuisent plus qu'ils n'y servent. Il n'y a que ceux du grand médecin qui y puissent opérer. De moi, je suis, possible, de ces enfants qui ne font jamais bien, que tant qu'ils ont la verge sur le dos. Voilà pourquoi Dieu me bat continuellement. Mais qu'il me batte, pourvu que j'amende; qu'il m'ôte tout, pourvu qu'il se donne à moi. C'est mon recours et souhait en cette mienne adversité.

☉ Le samedi 9^e, M^e Antoine Fuzy, curé de S.-Bartélemy, m'a donné son *Mastigophore contre le seigneur Vivien*, que j'étais gros de voir; mais j'en ai été bientôt saoul, car en ma vie je n'ai lu une plus grande fadaise. Il l'a désavoué pour sien et a bien fait, et les commissaires qui l'ont rendu, comme supprimé par les copies imprimées qu'ils en ont saisies, ont fait ce que ledit curé devait faire pour son honneur; lequel je garde, toutefois, pour l'amour de ce bon personnage, homme de bien et grand zéléteur de la réunion et de la réformation de l'Église, ami des vrais jésuites (comme aussi je suis), mais non de ces contrefaits et coureurs qui ont la vogue aujourd'hui et sont marqués au faux coin.

☉ Le lundi 11^e, un mien ami m'a envoyé un extrait des passages suivants d'un livre nouveau de Bellarmin contre l'Apologie du roi d'Angleterre¹, imprimé à Rome par Zanet, 1609, avec le billet suivant :

« Monsieur, je n'ai su avoir le Bellarmin encore, mais je vous envoie ce qui est de plus remarquable, que vous verrez et me rendrez, s'il vous plaît, car j'en aurai affaire. J'entends qu'on veut imprimer ici ledit Bellarmin, mais que les gens de bien l'empêchent à cause desdits passages. »

Ex Apologia Roberti S. R. E. Cardin. Bellarmini, pro Responsione ad librum Jacobi, Magnae Britanniae regis, impressa Romae, apud Bartholomaeum Zanetum, MDCIX.

Quod autem rex addit, a romanis pontif. supremam sibi in reges auctoritatem vindicari, si per « vindicare » significare velit « usurpare », omnino negamus. Sin autem « vindicare » sit « quod suum est asserere », libenter asserimus, sic tamen ut per auctoritatem, non despoticum imperium, sed paternam sive pastoralementem potestatem, intelligamus. (Cap. IV, p. 27.)

Probat ex plurimis exemplis habere pontifices jus ad deponendos imperatores. Pontif. imperator. deposuerunt, non laica principum potestate, sed sua ac propria, et inde recitat imperatores a pontificibus depositos et investituras episcoporum a regibus usurpatis. (Cap. VI, p. 45.)

Inter omnes convenit posse pontificem max. haereticos principes jure deponere et subditos ab eorum obedientia liberare. Tota illa pagina et sequenti, doctrinam illam antiquam et veram esse probat inter theologos et jurisconsultos catholicos. (Cap. XVII, p. 156.)

Ce jour même, un mien ami de la paroisse de Charenton m'a conté comment, le jour de devant, qui était le dimanche 10^e de ce mois, il avait vu faire, audit Charenton, au curé de Lorgerie, près Gisors, nommé Enguerrand, auparavant ministre de Chefboutonne en Poitou, nouvelle abjuration et itérative profession de foi; et comment, les ministres ayant voulu persuader à sa femme de retourner avec son mari, lequel l'avait quittée lorsqu'il se déministra pour se faire curé, elle n'y avait voulu entendre, disant qu'elle n'avait jamais été mariée avec lui : bien avait-elle été sa garce, mais non sa femme.

J'ai reçu, ce jour, quatorze francs pour dix-sept petites médailles d'argent des familles, que j'ai vendues à un homme assez curieux nommé Le Gros. Pour ce, ici reçu XIV livres.

☉ [Le lundi 11^e de janvier, le prince d'Anhalt, sur les nouvelles, qu'il avait reçues, que les prétendants aux duchés de Juliers, Clèves, etc., avaient commencé la guerre de part et d'autre², il fut prendre congé du roi, et partit pour se rendre à Clèves. Les principaux prétendants sont : 1^o l'Empereur; 2^o l'électeur de Brandebourg, qui a épousé la fille aînée de Marie-Eléonor, fille aînée du duc Guillaume; 3^o Wolfgang Guillaume, comte palatin de Neubourg, fils d'Anne de Juliers, seconde fille dudit Guillaume; 4^o Madeleine, troisième fille du duc Guillaume, veuve du duc des Deux-Ponts; 5^o le marquis de Burgau, mari de Sibille, quatrième fille dudit Guillaume; 6^o l'électeur de Saxe, par un don que l'Empereur et l'Empire ont fait à ses

prédécesseurs au cas qu'un duc de Juliers et de Clèves mourût sans enfants mâles, et ce, pour les services qu'ils ont rendus, dans tous les siècles, à l'Empire et à l'Empereur. De moi, je crois que tous ces princes ont droit, mais que le plus fort l'emportera. (*Édition de 1736.*)

⊙ Le mardi 12^e de ce mois, sur le bruit qui courait partout qu'il y avait eu un homme, aux faubourgs S.-Germain, qui s'était pendu, un mien ami m'ayant assuré que c'était un nommé Saüle (que je connaissais fort, et qui avait écrit céans pour moi plus de trois mois dans mon étude), lequel s'était misérablement défait et pendu, dans la maison d'un nommé Du Clos (que je connaissais bien aussi), pédagogue d'enfants et qui avait charge en l'église de Charenton, demeurant au faubourg S.-Germain, en la rue des Marais, je m'y transportai, pour apprendre, de la propre bouche dudit Du Clos, la vérité de cette histoire vraiment tragique et lamentable, mais digne d'être notée et enregistrée.

Il me dit donc premièrement et m'assura que c'était ledit Saüle (ce que je n'avais jamais pu croire, pour le tenir homme incapable de faire ce coup) et que, depuis un an et demi ou environ, ayant été pratiqué par les jésuites, desquels je l'avais connu ennemi mortel (et, sans cela, ne lui eusse fié beaucoup de secrets de mon étude). Il avait abjuré la religion, de laquelle il avait toujours fait profession, lui ayant lesdits jésuites, pour cet effet, le connaissant homme nécessaire et cependant duquel ils se pouvaient utilement servir, pour avoir des lettres et de l'esprit beaucoup, fait donner, d'entrée, cent écus et quatre cents livres de pension sur le clergé, de laquelle il était fort bien dressé et payé, tous les quartiers, par Castille. Nonobstant lesquels appointements, grandes promesses et espérances desdits jésuites, qui ne manquent jamais, à l'endroit de ceux qu'ils ont enlacés en leur parti et les y désirent retenir. Ce pauvre homme, touché en sa conscience, comme il est à présupposer, et troublé d'ailleurs de son esprit (ainsi que déposent ceux chez lesquels il a logé, et qu'il a hantés depuis quelque temps), se repentant de s'être repenti, s'adresse à un nommé du Pradel, ancien de Charenton, auquel, ayant déploré la faute qu'il avait faite, lui proteste et déclare l'envie qu'il avait de rentrer d'où il était sorti; le prie d'intercéder envers les ministres pour qu'on le traite doucement. Et qu'au premier jour il se délibérait d'aller à Charenton, pour là, en pleine assemblée, demander pardon de sa faute et en faire une reconnaissance publique; cependant le suppliait de lui adresser quelque lieu où il se pût retirer sûrement pour quelques jours, et auquel les jésuites ne le puissent découvrir; que, pour dimanche, il ne pourrait encore aller à Charenton, mais que, mercredi, jour des Rois, il irait. Ce que du Pradel ayant entendu, écrivit aussitôt un mot à Du Clos, le priant de le retirer chez lui, ce qu'il fit,

et y étant venu sur le soir, le samedi, qui était le lendemain du premier jour de cet an 1610, après avoir soupé et devisé à table de plusieurs bons et divers propos, sans montrer en ses discours aucun signe de perturbation ou aliénation d'esprit (comme Du Clos lui-même me l'a conté), se retira en chambre pour se reposer; où ayant passé la nuit, venu le matin, la dame du logis y ayant envoyé savoir s'il n'avait point besoin de quelque chose, ne voulut ouvrir sa porte, qu'il avait fermée sur lui, ains dit seulement qu'il n'avait affaire de rien et qu'il priaït qu'on le laissât reposer, pource qu'il se trouvait mal. Or, ce jour, qui était le premier dimanche du mois, fête Ste Geneviève, on faisait la Cène à Charenton où ceux du logis étaient allés; pendant lequel temps, ce pauvre misérable dresse son équipage pour se pendre et s'aide d'instruments assez mal-propres et inutiles à cette belle besogne, si le diable son maître ne lui eût aidé. Car il prend les franges du pavillon où il couchait, pour en faire une corde à s'étrangler, lesquelles n'étant assez fortes, s'étant venues à rompre, le firent tomber à terre en s'étranglant et jeter fort loin un petit placet sur lequel il s'était monté. Ceux du logis, revenus de Charenton, après avoir heurté et reheurté à la porte de sa chambre, et voyant que personne ne parlait ni répondait, en firent faire l'ouverture, où ils trouvèrent ce pauvre corps, étendu raide mort, sur la place. Auquel triste et piteux spectacle, appelèrent les voisins, qui y étant accourus, chacun se trouvant bien empêché à découvrir quelle mort ce pouvait être que celle-là, attendu qu'en son corps ne paraissait aucun signe qu'il se fût méfait, ni qu'on lui eût méfait; même quelques-uns, pensant que ce fût une apoplexie, coururent au vin et au vinaigre; finalement, on vint à apercevoir autour de son cou, qui était tout noir, un petit collier de franges de son pavillon, et regardant plus haut au plancher les pendants des dites franges qui s'étaient rompus lorsqu'il était tombé à terre, et, un peu plus loin, le placet dont on ne s'était avisé (qui sont tous les outils et instruments de la pendaison de tels misérables); si, que personne ne révoquant plus en doute ce que c'était, M. le bailli de S.-Germain, avec la justice, y vint. Du Clos en fut en grande peine, à la suscitation des jésuites, joints avec le curé de S.-Sulpice (entre les mains duquel ledit Saüle avait fait sa profession et abjuration); jusqu'à en faire parler à la reine, qui en envoya, à leur requête, quérir le bailli de S.-Germain. Publiant partout qu'on l'avait étranglé là-dedans. Mais c'était eux, et non autres, qui lui en avaient filé la corde. On lui trouva, d'argent, cent sols, moins quatre deniers, une paire de Psaumes, dans une des pochettes de ses chausses, et dans l'autre, un chapelet, avec un *Agnus Dei* qu'il avait pendu au cou. Voilà la fin misérable du pauvre Saüle, qui, voulant aller à Charenton le mercredi, se pendit le dimanche, et d'une façon que je crois qu'il n'y a bourreau en France qui en eût pu venir à bout.

Sur quoi, il nous faut adorer en toute humilité les jugements de Dieu, grands et incompréhensibles, sans y entrer plus avant. Et que ces exemples nous servent pour cheminer toujours en crainte et sollicitude devant sa face. De moi, ayant eu connaissance particulière de cet homme, que j'aimais et honorais pour son esprit et savoir, n'y ai rien remarqué que de bon, ni chose en lui qui pût causer un si prodigieux et funeste accident; bien (comme nous sommes tous hommes) une grande gloire et présomption, jointe à la pauvreté qui ne va jamais guère sans la bizarrerie, ce qui fut cause de lui faire perdre une partie de sa fortune qu'il pouvait faire avec M. Arnaud, l'intendant, où, par le moyen de M. Perrot, son beau-frère, mon vieil compagnon et ami, et à ma recommandation, il avait été logé pour précepteur de ses enfants : de la maison duquel les deux vices susdits le délogèrent et finalement le rendirent misérable. Mais le comble de son malheur a été d'avoir oublié Dieu, à sa fin, lorsqu'il s'en devait le plus souvenir. Qui est la misère des misères.

☉ Le jeudi 14^e, fut enterré, à Paris, M. de Silly, président au mortier en la Cour du parlement de Bretagne, fils du sieur de Blancmesnil, président en la Cour de parlement de Paris, âgé de trente et un à trente-deux ans seulement; qu'on disait être mort de la pierre, à faute d'avoir été taillé. Et, le jour même, fut aussi mis en terre, à Paris, un auditeur des comptes, nommé Cochon, qu'on disait que l'impudicité de sa femme (pire que la pierre) avait fait mourir.

☉ Le vendredi 15^e, moururent à Paris deux médecins, l'un nommé Le Moine, et l'autre Paumier, tous deux estimés très habiles et très experts en leur art, lequel j'honore : en telle sorte, toutefois, que je crois que, de la façon qui se pratique aujourd'hui, il accourcit plus tôt la vie des hommes qu'il ne l'allonge, et que celui, qui use le moins de leurs médecines, trompe son compagnon; ressemblant en cela au Lacédémonien, lequel, interrogé qui l'avait fait vivre sain si longtemps, répondit que c'était l'ignorance de la médecine.

Jean Bérion m'a apporté, ce jour, des lettres de Genève, d'un nommé Chausson (bon enfant et que j'aime bien), dans lesquelles il m'envoyait le portrait en naturel de François, fils de Jacques Maniguet, de St.-Simon sur Cluses en Faucigny, lequel en l'âge de quatre ans, est jà de la hauteur de quatre pieds et demi de roi, la barbe lui commençant à venir, son parler gros, et son corps bien proportionné. Ledit Chausson, me connaissant curieux de telles nouveautés et singularités, m'a voulu faire part de celle-ci, qui grossira mes éphémérides et mémoires-journaux.

☉ Le samedi 16^e, l'imprimeur Janon, que je connais il y a longtemps, m'a donné, de son impression, la réponse faite par Pelletier à l'Apologie du roi d'Angleterre, avec la conversion dudit sieur, qui est un chef-d'œuvre de sa nouvelle maîtrise catholique, à lui enjointe par messieurs nos maîtres. Et pource que Janon, l'imprimeur, a

toujours été et est encore de la Religion, messieurs ses maîtres de Charenton, ayant trouvé fort mauvais de ce qu'il s'était ingéré d'imprimer ces livres, directement contraires à la profession et doctrine de leurs églises, après l'avoir mandé au consistoire et admonesté de sa faute, lui ont interdit à temps l'usage de la Cène, avec défenses de ne plus vendre de livres à Charenton, comme il y avait accoutumé. Ce qu'il l'a beaucoup fâché : tellement, qu'en le contant, il me dit que, si leurs ministres eussent eu ici l'autorité et le crédit qu'avaient les jésuites, ils eussent été plus mauvais qu'eux.

J'ai donné, ce jour, à ma nièce de Bénévent, de mon cabinet, un Psautier de Puiherbaut, latin et français, d'une fort belle lettre, imprimé à Paris, in-8°, par Roigny, 1563. Il est relié en veau noir doré, et ne s'en trouve plus.

☉ Le lundi 18^e, l'horloger du roi, Greban, m'a envoyé l'acte d'appel de messeigneurs les très illustres princes, l'électeur de Brandebourg, duc en Prusse, etc., et du comte palatin du Rhin, duc de Bavière et Neubourg, etc. Il est imprimé nouvellement, in-4°, sans nom de lieu ni d'auteur.

☉ Le mardi 19^e, j'ai acheté, un sol, un nouvel édit du roi, qu'on criait par cette ville, en faveur des référendaires des chancelleries de France, contenant leur salaire et attribution pour leur droit de vue et rapport de toutes lettres royaux. Ce jour, j'ai obtenu sentence à mon profit, au rapport de M. Broué, sieur de Marches, mon voisin, de la première chambre des requêtes du Palais, contre ma nièce Du Bocquet et le chapitre de Saint-Lo, touchant la réponse de cent livres de rente que j'avais fait dès l'an 1579, pour M. le président Du Gast, mon beau-frère, de laquelle, depuis vingt-cinq ans, on me fait tous les jours bon payeur. Est dit, par ladite sentence, que les deniers saisis et arrêtés par moi, qui sont huit cents écus, me seraient baillés et délivrés à ma caution juratoire, qui est ce que je demandais. Mais le pis que j'y vois, c'est que je ne les tiens pas; qu'il les faut aller quérir à Angers; qu'ils peuvent appeler de la sentence, et que j'ai affaire à une femme maligne, rusée, artificieuse, et sublime en chicanerie, plus à craindre et pire que tous les chapitres d'Anjou. Que si cette affaire réussit, comme il y a apparence, je pourrai dire avec vérité, que c'est la première qui m'ait duit depuis longtemps; laquelle aussi m'est de très grande conséquence, pour le soulagement de moi et de ma pauvre famille, que je prévois, sans le secours de cet argent, réduite à de grandes extrémités.

Ce jour, est mort en cette ville M. le maréchal d'Ornano, après avoir été taillé d'une pierre de prodigieuse grosseur, grosse comme un petit pain mouton, couverte de piquants; laquelle, en la lui tirant, on rompit. C'était un grand, sage et vaillant capitaine, bon et fidèle serviteur du roi et de son état, pauvre de biens et riche d'honneur.

④ Le mercredi 20^e, un mien ami m'a donné les vers suivants qu'il avait faits contre les jésuites, sur les cent mille francs demandés au roi pour le parachèvement de leur chapelle, à la Flèche, où ils doivent enterrer le cœur de Sa Majesté.

I

*Voyez de ces pères l'adresse !
Gontier damne ses partisans,
Cotton les flatte et les caresse.
Que dites-vous des courtisans ?*

II

*C'est pour bâtir une chapelle
Qu'il veut cent mille francs avoir.
Dites comment cela s'appelle :
Sont-ce pas gens de haut savoir ?*

III

*Cela s'appelle, en bon langage,
Se moquer de Dieu, de ses lois,
Et du plus grand roi de notre âge,
A tout le moins, en bon gaulois !*

IV

*La chapelle sera pour mettre
Le cœur du roi victorieux.
O ! crime qu'on ne doit remettre,
Sur tous les crimes odieux !*

V

*Cela n'est-il pas détestable,
D'enterrer un tel roi tout vif ?
Quel forfait plus épouvantable
Peut faire le Turc ou le Juif !*

VI

*Quel soin de mettre sous la lame
Le roi si sain, ô quelle horreur !
Ces propos nous font rendre l'âme
Et nous remplissent de terreur !*

VII

*Notre grand roi, Mars aux batailles,
Fait trop de tort à Saint-Denis :
Donner son cœur à des canailles,
A des cafards, à des bannis !*

VIII

*Quand ils n'ont pu, par frénésie,
L'arracher d'un barbare effort,
Ils veulent, par hypocrisie,
A tout le moins le garder mort.*

IX

*Attendez, Pères, la journée,
Quand le ciel viendra l'arrêter.
Ne hâtez point la destinée,
Pour faire les bons lamenter.*

X

*Mais qui jamais vit telle audace ?
En feignant d'aimer cet état,
Ils émeuvent la populace,
Pour fracasser tout, d'un éclat !*

XI

*L'un prenant un subtil prétexte,
Contre les sujets trop soumis
Publie en chaire un manifeste,
Pour instruire les ennemis.*

XII

*L'autre veut que sain on l'enterre :
C'est le fait d'un sorcier méchant.
Et tous deux le sang et la guerre
Et le massacre vont prêchant.*

XIII

*Dedans la ville capitale,
L'un crie le trouble et le fer,
Et d'une manie brutale
Met les vrais Français en enfer.*

XIV

*L'autre, qui fait tant le prud'homme,
Le joli, le petit finet,
Ecrit tous les secrets, à Rome,
Du plus caché du Cabinet.*

XV

*Qui considère les bravades
De ces grands charlatans sans foi,
S' imagine les barricades
Qu'on fit contre le défunt roi.*

XVI

*O Dieu! garde-nous de ruines,
Sauve le roi, pour lui, pour nous!
Et ces factieux extermines,
De peur qu'ils nous perdent trestous!*

XVII

*Votre esprit par sus tous excelle;
Votre conseil, Sire, est prudent.
Mais en cette affaire nouvelle,
Consultez avec votre dent.*

XVIII

*Avec le peu qui vous en reste,
J'entends avec cette moitié,
Elle vous dira leur prétexte
Et l'ardeur de leur amitié.*

XIX

*A ces avents, par leur pratique,
Ils gagnèrent tous les curés.
Pour troubler la chose publique,
Trois d'entre eux furent inspirés.*

XX

*Gens de bien, aimant la patrie
Et détestant la faction,
Ils découvrirent la furie
Des flambeaux de sédition.*

XXI

*Envoyez ces mutins en Grève,
Sans autre forme de procès!
Ne craignez pas que l'on s'élève :
Dans Paris on les hait assez!*

XXII

*Sire, vous leur laissez tout dire :
Ils parleront leur bâtiment.
Ce n'est pas chose pour en rire :
Témoin votre grand Parlement.*

XXIII

*Ils sont méchants outre mesure
Et des turbulents fort chéris.
Si ne les chassez de bonne heure,
Ils vous chasseront de Paris.*

G.

Jesuita Est Seculi Ultimi Impostor Tuba Antichristi.

J E S U I T A

Ce jour fut mis en terre, à Paris, Abel Langelier, imprimeur, duquel la boutique, au Palais, est assez connue et remarquée. Il est mort en la fleur de son âge, et sa femme fort âgée, qu'il s'était promis de voir aller devant, est demeurée encore après et se porte bien. On disait qu'une carnosité l'avait fait mourir.

☉ [Le jeudi 21^e du mois de janvier, mourut à Paris, en l'Hôtel de Balagny, Alphonse Cors, dit d'Ornano³. Huit jours auparavant, étant dans la résolution de se faire tailler de la pierre, et croyant mourir dans cette opération, comme il y est mort effectivement, il fut voir Sa Majesté, et lui dire le dernier adieu : le roi le reçut gracieusement, et parla longtemps d'affaires avec lui; pendant lequel temps on remarqua que les larmes coulaient le long du visage du roi, et que lorsqu'il prit congé il ne put lui parler. Il était colonel général

des Corses, chevalier des ordres du roi, lieutenant général en Dauphiné, puis en Guyenne, maréchal de France. Il avait été nourri et élevé à la Cour du roi Henri II, comme enfant d'honneur des princes de France, et demeura toujours attaché au parti d'Henri III, après la mort duquel il suivit celui d'Henri IV, qu'il reconnut des premiers, s'unit avec le Seigneur de Lesdiguières et le connétable de Montmorency pour le service du roi, et remit sous son obéissance les villes de Lyon, de Grenoble et de Valence. (*Edition de 1736.*)

☉ Le jeudi 21^e, Janon m'a donné, de son impression, l'*Anti-Guillaume*, petite bagatelle, mais fade, faite par Pelletier, pour réponse à un méchant petit libelle et fort injurieux, publié contre l'Apologie du roi d'Angleterre, intitulé : *Boutade de M^e Guillaume*, duquel on faisait ledit Pelletier auteur. Je pensais que ce fût une chimère que cette bouffonnerie, et doutais de son être, pource qu'elle ne se voyait point, jusques à ce que la réponse m'a fait croire le contraire, et aussi que Janon m'a assuré qu'elle avait été imprimée en cette ville, mais qu'elle ne se débitait qu'aux Jésuites, de la boutique desquels elle était sortie, et à leurs amis et confidents; voire qu'un gentilhomme, pour en recevoir une, afin de l'envoyer en Angleterre, lui avait mis dans la main une pistole.

M. C... m'a donné, ce même jour, des vers latins contre le P. Cotton et un révolté, nommé Badouère, son faciendaire et espion des Jésuites, homme (au dire d'un chacun) méchant tout outre, mais de grande menée, esprit et savoir. Il y en a quarante-neuf imprimés en une petit feuille, qu'on trouve très bien faits. Et commencent :

*Porro, propago Franca frons omnis perit
De rebus, ex quo fibulatus hic Coto,
Fatalis eheu ! Galliae nostrae Sinon,
Obtinuit ut mandata ferret regia
Ad nobile illud Tuistonum par Principum
Badoerus iste, cui super jam nil erat
Infame praeter nomen et animam impiam
Tali patrono dignus in primis cliens,
Et ecce, nunc, etc. ⁴.*

On m'a fait voir, ledit jour, une lettre, écrite sous le nom d'un président de Nantes, nommé Enguerrande, à Monseigneur le prince de Condé, parée d'un beau langage, ornée des louanges et vertus du roi, enrichie de celles de M. de Sully; bref, une vraie lettre du temps, courtisane et flatteuse, qui peut avoir son passeport partout, hormis à Bruxelles, et à l'endroit de M. le Prince, qu'elle ne flatte guère. Contient de quatre à cinq feuillets d'écriture à la main, et commence : « Monseigneur, si un berger a premier découvert l'oracle de Delphe, vous ne trouverez étrange qu'un simple sujet du roi, éloigné de la cour et peu versé aux affaires d'État, etc. »

☉ Le vendredi 22^e, j'ai acheté, deux sols, un nouveau Tombeau de Madame de Saint-Luc, fait par Chevalier; où il y a une épître, adressée à M. de Bassompierre, qui mérite d'être recueillie.

☉ Le samedi 23^e, M. de Bossé m'a prêté un sien registre à la main, relié en parchemin, long et étroit, comme sont ces papiers d'apothicaires ou ceux des femmes pour la dépense de leur maison; dans lequel il y a plusieurs graves discours, même de théologiques (dont j'en ai la plupart et les meilleurs); force recettes éprouvées ou improuvées, dont j'en ai aussi beaucoup; et tout plein de drôleries et rencontres plaisantes. Desquelles, par plaisir, j'ai extrait les suivantes, pour ajouter à une milliasse d'autres que j'ai.

Propos sérieux sur le fait du mariage.

(Mariage Malrage).

Quelqu'un qui voyait, dans un temple, un jeune homme qu'on fiançait à une jeune fille, dit « qu'on les mettait au crayon, et que lorsqu'ils seraient épousés ils seraient achevés de peindre ». Accordé à la fin d'aise, — fiancé à Saint-Prix, — épousé à Saint-Mauri. Pour se tenir en la vallée de Misère, à l'enseigne des Repentis, près du Langorant, voisins de Guillot le Songeux, tout devant la place aux Veaux. Et, étant morts, seront enterrés à Saint-Pierre-aux-Bœufs, près l'Hôtel-Dieu.

C'est tout sucre quand on s'y met, et tout fiel quand on y est.

*Devoir beaucoup, et n'avoir point d'argent
Être malade, et n'avoir allégeance;
Être en malheur, sans avoir espérance;
Avoir grand cœur, et se voir indigent;*

*Être servi d'un valet négligent;
Avoir du bien, sans avoir jouissance;
Vouloir beaucoup, et être sans puissance;
Être pressé par un fâcheux sergent;*

*Être en prison ou pour crime ou pour dette;
Être étranger, n'avoir point de retraite;
N'avoir jamais ce que l'on a prêté;*

*Pour ses méfaits avoir l'âme pressée :
Tout cela n'est tant d'incommodité
Comme d'avoir une femme épousée !
Vrai, vrai, vrai.*

Patere aut abstine.

*Le mariage est bon à ceux qui, toute leur vie, veulent faire pénitence.
Il est bon, mais il dure trop, et coûte plus.*

*Zephirus, petit vent qui vente,
Qui fait reverdir herbe et fleurs :
Il donne, aux amoureux de rente,
Pour un plaisir mille douleurs.*

Une bonne femme, une bonne chèvre et une bonne mule, sont trois méchantes bêtes.

Aujourd'hui marié, demain marri.

Argent fait rage, et amour mariage.

Amour de putain, feu d'étoupe.
 Amour de putain et feu d'étrain (de paille) passe soudain.
 A toute heure, femme pisse et pleure.
 De jeune marié, ménage malotru.
 Comment se garder de prendre et d'être pris par le milieu?
 Deux femmes font un plaid; trois, un grand caquet; quatre un plein marché.
 Femme bien parée, mule enchevêtrée.
 Deuil de femme morte dure jusqu'à la porte.
 Femme bonne vaut un empire : qui l'a mauvaise, garde qu'elle n'empire.
 Fille oisive, à mal pensive.
 Fille trop en rue, tôt perdue.
 Fille fenêtrière et trottière, rarement bonne ménagère.
 Fille, verriers et verres, sont toujours en danger.
 La mauvaise femme est pire que l'Enfer, car l'Enfer ne tourmente que les mauvais, et la femme tourmente les bons et les mauvais.
 La femme pudique et vertueuse est le miracle des miracles et un trésor inappréciable.
 Qui se marie par amour a bonnes nuits et mauvais jours.

Autres.

Pour vivre sans crainte, faut parler peu et faire bien.
 On a victoire par patience et par prudence.
 La sagesse donne le bien, et la folie le mal.
 L'homme de bien doit ouïr patiemment,
 Répondre prudemment, et vivre sagement.
 L'amour et la charité se sont perdus au monde, depuis que l'argent est venu en réputation.
 Pour maintenir la santé, faut être sobre, travailler modérément, fuir les femmes et ne se courroucer.
 Pour devenir riche, faut faire petite dépense et grande diligence.
 La plus belle prudence à l'homme est de ne se fier à l'homme.
 Laisse dire, fais bien et te tais, et tu auras la paix.
 Dieu, vérité et vertu, sont les choses les plus fortes.
 Il faut plutôt regarder à qui l'on donne qu'à ce que l'on donne.
 De père avare, enfant prodigue.
 Les ânes à courtes oreilles chevauchent aujourd'hui ceux à longues oreilles.
 Petit moine et grand hareng ne valurent jamais rien.
 En mal an sois la bête qui porte trois couronnes sur la tête.
 Pour empêcher qu'il ne fume dans une chambre.
 Mettez la table à quatre pieds près du feu ou de la cheminée; mettez sur icelle un verre tenant une chopine ou plus, si tant peut tenir, et, étant au milieu de la table sur icelle, emplissez le tout ras d'eau, et le laissez, la fumée s'en ira.
 J'ai ouï dire à un homme, que, pour empêcher les chiens de vous mordre et vous aboyer, leur faut montrer en votre main un fétu de paille, sans craindre. Dit l'avoir éprouvé.

Autres fadaïses.

Pour exciter au jeu d'amour.

Usez souvent de la racine de galion ou petit muguet. Il croît es marais, au long des haies et grands chemins. Ses feuilles sont moindres que celles du glatteron et lui ressemblent presque. Sa fleur est menue, faite à mode

d'épi, partie jaune et partie blanche. Il fait perdre (comme la presse) le lait.

Pour faire étroit l'engin d'une femme.

L'eau de Stillaria ou Pes Leonis, buë et seringuée au lieu naturel de la femme, la resserre, pourvu qu'elle continue, et l'aura petit comme une pucelle. Que si elle se veut resserer bien soudain, faut qu'elle s'assoie sur sa décoction, pour recevoir son parfum par le bas. Même elle resserre et endurecit les mamelles, les baignant souvent dans son eau ou de sa décoction, les y laissant quelque temps, et principalement y mêlant d'hypocistis, de la chevaline, d'alun et roses sèches.

Pour être bien venu avec les dames.

Broie bien fort la racine de pain de pourceau (cyclamen); réduis-la en trochisques, et en porte avec toi.

Toutes sottises et coïonneries.

J'ai trouvé, au coin d'un feuillet de ce registre les titres de M. de Sully, inscrites : *Qualités*, 1609, juillet.

Maximilian de Béthune, chevalier, duc de Sully, pair de France, prince souverain de Henrichemont et de Boisbelle, marquis de Rosny, comte de Dourdan, sire d'Orval, Montrond et Saint-Amand; baron d'Espineuil, Bruyères, Le Châtelet, Villebon, La Chapelle, Novion, Beaugy et Bontin; conseiller du roi en tous ses conseils; capitaine-lieutenant de deux cents hommes d'armes d'ordonnances du roi, sous le titre de la reine; Grand-maître et capitaine général de l'artillerie, grand voyer de France, surintendant des finances, fortifications et bâtiments du roi; gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en Poitou, Châtelleraudais et Loudunois; Gouverneur de Mantes et Jargeau, et capitaine du château de la Bastille, à Paris. Voilà les augustes et magnifiques titres de grand duc de notre siècle. Pour mon regard, j'honorerai toujours la grandeur en lui et en autrui, mais je ferai plus de cas d'un grain de bonté que d'un monde entier de grandeur.

☉ Ce samedi 23^e, j'ai prêté à Bossé un mien livre de recettes, où on dit qu'il y en a de fort singulières (car la pratique m'en est inconnue, et sera, tant que je pourrai); relié en parchemin, in-4^o. — Qui me l'a rendu, ce jeudi 4^e février.

☉ Le dimanche 24^e, le sire Houzé m'a donné, de son impression, un troisième tome nouveau des *Heures dérobées* de Camerarius, duquel toutes les œuvres et élucubrations sont plaisantes et utiles, doctes et dignes d'être recueillies. Il est relié en parchemin, in-8^o.

☉ Le lundi 25^e, M. Castrain m'a donné ses vers latins, qu'il avait apportés céans jeudi dernier, faits par lui contre le père Cotton et Badouère, augmentez de douze distiques, pour plus claire intelligence de quelques vers obscurs, taxant la brutale impudicité et sodomie de Badouère, avec le salaire qu'il en a reçu. Ils sont tels :



Journal de l'Estoile

**POUR LE RÈGNE DE HENRI IV (fin)
ET LE DÉBUT DU RÈGNE DE LOUIS XIII (1610-1611)**

Œuvres diverses

Pierre de l'Estoile a toujours manifesté une grande admiration pour Henri IV, le roi de l'Édit de Nantes, qui avait su imposer la paix entre les Français et conquérir pour son royaume une place honorable en Europe. La mort du roi fut donc, à ses yeux, une redoutable catastrophe, aussi le Journal de l'année 1610 prend-il une importance toute particulière : on y voit le trouble jeté par le crime dans les esprits de tous, courtisans et gens du peuple : avec sa curiosité coutumière l'Estoile note tout ce qu'il a appris sur l'assassinat, sur le prix de l'exécution de Ravaillac aussi bien que sur l'établissement brusque de la régence de Marie de Médicis. Il s'agit là d'un document de premier ordre.

A ces intéressantes pages ont été joints d'abondants extraits des recueils que notre auteur avait soigneusement constitués, anecdotes, pamphlets, répertoires divers, qui montrent bien la curiosité d'esprit de ce bourgeois érudit et lettré : il puisait dans ces recueils les réflexions dont il imageait son journal.

•
Précédemment parus :

L'ESTOILE

Journal pour le règne de Henri III (1574-1589)

**Journal pour le règne de Henri IV, tome I (1589-1600)
et tome II (1601-1609)**